

CONSEIL FÉDÉRAL
Procès-verbal de la séance du 12 mars 1934

463. Démission de M. le Conseiller fédéral Häberlin

Verbal

M. le *chef du département de justice et police* communique qu'il enverra aujourd'hui sa lettre de démission aux présidents des conseils législatifs et prie ses collègues d'en prendre acte. Il rappelle qu'en octobre dernier il avait déjà décidé de prendre sa retraite. Il y avait renoncé alors sur les instances de ses collègues, mais avec la ferme intention de prendre avant la fin de l'année courante le repos auquel il aspire. Le vote populaire d'hier¹ précipite sa décision. Il l'estime regrettable en soi-même et surtout inquiétant en raison de l'état d'esprit qu'il révèle. S'il était plus jeune, il ferait front à l'opinion. Mais les forces physiques ont des limites et ces limites sont atteintes chez lui.

1. *Le rejet en votation populaire de la loi sur la protection de l'ordre public du 13 octobre 1933 (pour les résultats du vote, cf. FF, 1934, I. pp. 865—866).*

MM. *Minger, Motta, Schulthess* font observer à leur collègue que la décision du peuple n'est en aucune façon dirigée contre sa personne et le prient instamment d'examiner à nouveau la question.

M. le *chef du département des finances et des douanes* propose que le conseil se réunisse demain pour discuter sa démission collective, qui est la seule réponse à faire au vote du peuple. Le gouvernement est solidaire, et il n'y a aucune raison pour que M. Häberlin se retire seul.

M. le *chef du département de justice et police* rappelle que sa démission est motivée par des considérations personnelles qui n'entrent pas en ligne pour ses collègues et il insiste auprès de ceux-ci pour qu'ils ne prennent pas une décision dont les conséquences politiques seraient incalculables.

M. le *président*² déclare que s'il n'a pas pris lui-même la parole pour demander à M. Häberlin de renoncer à son projet, c'est qu'il en avait été informé avant la séance et qu'il savait cette décision irrévocable. Il la comprend, mais il la regrette profondément. Et il serait heureux qu'en présence de la situation nouvelle créée par la proposition de M. Musy, M. Häberlin voulût bien ajourner sa décision à demain. Mais il se refuse à donner suite à ladite proposition. Il ne s'agit pas des convenances personnelles des membres du gouvernement. Il s'agit de ne pas abandonner le navire dans la tempête.

M. le *chef du département des finances et des douanes* déclare que si le Conseil fédéral ne démissionne pas en bloc, il suivra M. Häberlin.

Sur les instances de M. le *président* et de M. *Motta*, M. Musy se déclare d'accord de réfléchir encore et pour le moment de ne rien laisser transpirer de sa détermination en dehors de la salle.

M. le président réunira cet après-midi dans son cabinet MM. Musy, Motta et Minger pour discuter de la situation.

2. *Pilet-Golaz.*